

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 6 février 2017 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement  
# **2017-01-386** intitulé :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE,  
AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS AYANT LA FORME D'UN DEMI-CYLINDRE  
COUCHÉ POUR LE GROUPE D'USAGE COMMUNAUTAIRE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET  
MODIFIER LES NORMES EN CETTE MATIÈRE POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES  
À DES FINS AGRICOLES**

La résolution no 54-0217 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 21 février 2017. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 24 février 2017, tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2017.

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière